

AFFAIRE N° 33.1. - Acquisition d'un compacteur pour le Service de Voirie - Autori-  
sation de passer un marché

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue de faire face à l'augmentation des travaux de Voirie et compte tenu du matériel vétuste existant, la Municipalité envisage d'acquérir un compacteur à pneus. A cet effet, une consultation d'entreprise a été lancée, et la Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de la SERCA jugée la plus intéressante.

Je vous demande en conséquence de m'autoriser à passer un marché négocié avec cette entreprise.

La dépense qui s'élève à 278 293 Francs sera imputée sur le Chapitre 901 - Article 215.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ